

Edition 2020

DOCUMENT A CONSERVER

DICRIM

Document d'**I**nformation
Communal sur les
Risques **M**ajeurs



Prévention des risques

Savoir prévenir et
réagir en cas de
risques majeurs



www.inzinzac-lochrist.fr

Edito

**Madame, Monsieur,
chers concitoyens,**



Que ce soit en France ou dans le monde, les événements climatiques, les catastrophes naturelles ou technologiques nous rappellent malheureusement qu'il n'y a pas de territoire exempt de risques. Face à ces événements majeurs, nous avons tous un rôle à jouer et en premier lieu l'État et les collectivités territoriales telle que la nôtre.

Consciente que le risque zéro n'existe pas, la ville d'Inzinzac-Lochrist a souhaité mettre en place des outils adaptés à une situation d'urgence. La qualité de vie, la santé, la sécurité ont toujours été au cœur de nos préoccupations. Nous nous y attachons à travers les documents d'urbanisme qui intègrent cette dimension protectrice et bien sûr, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui a pour objectif l'organisation, au niveau territorial, des secours en cas d'événements majeurs.

**Mais la sécurité c'est aussi l'affaire de chaque citoyen.
Ces efforts publics n'auront de sens que si chacun de
nous devient acteur de sa propre sécurité.**

C'est pourquoi il convient de poursuivre nos efforts en matière d'information préventive.

Vous trouverez dans ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, l'inventaire exhaustif des dangers pouvant concerner le territoire de notre commune, les mesures préventives, ainsi que les consignes de sécurité à connaître et à appliquer si besoin était.

Au-delà de la simple obligation réglementaire d'information, notre volonté est de voir se développer pour chacun une véritable connaissance du territoire. Seule cette exigence permettra à chacun de nous, en cas de crise, d'adopter le comportement adéquat pour ne mettre en danger ni sa vie, ni celle des autres.

C'est le sens de ce livret qui vous est proposé et que je vous invite à lire et à conserver précieusement.

Armelle NICOLAS
Maire d'Inzinzac-Lochrist

SOMMAIRE

- 02 Edito
- 03 Qu'est-ce qu'un risque majeur ?
- 04 Savoir reconnaître l'alerte
- 06 Risque feu de forêt
- 07 Risque mouvement de terrain
- 08 Risque inondation
- 09 Risque rupture de barrage
- 10 Risque sismique
- 11 Risque transport de matières dangereuses
- 12 Risque climatique
- 14 Risque pandémie
- 15 Mise en sécurité et matériel à prévoir
- 16 PCS et Réserve Communale de Sécurité Civile
- 18 Episodes majeurs sur notre commune
- 19 Bon à savoir avant et après un sinistre

1 Les risques majeurs et leur prévention

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur se définit comme la possibilité que se produise un événement d'origine naturelle ou humaine dont les effets peuvent menacer la population et occasionner des dommages importants. Le risque majeur se caractérise par sa faible fréquence et sa gravité.

A quels risques majeurs sommes-nous exposés à Inzinzac-Lochrist ?

Les risques naturels

-  Risque feu de forêt
-  Risque mouvement de terrain
-  Risque inondations
-  Risque climatique
-  Risque sismique
-  Risque Epidémiologique

Les risques technologiques

-  Risque transport de matières dangereuses
-  Risque rupture de barrage

2 Comment être informé en cas d'urgence

Pour répondre avec cohérence et efficacité à ses objectifs, la prise en compte du risque doit comporter trois volets :

- > **La prévention** qui consiste à repérer et étudier les risques et à les intégrer dans les documents d'urbanisme.
- > **La protection** qui consiste à effectuer des travaux pour supprimer ou atténuer le risque lui-même ou ses effets et prévoit la mise en oeuvre de mesures de secours et de sauvegarde de la population en cas d'événement de sécurité civile (plan ORSEC et plans d'urgence).
- > **L'information préventive** auprès des citoyens.

En cas d'alerte, comment serais-je prévenu?

En cas d'événement grave, l'alerte sera donnée par les autorités de plusieurs manières :

- ▶ Porte à porte des habitations identifiées dans la zone à risque
- ▶ Message vocal diffusé sur haut parleur
- ▶ Appel téléphonique aux habitants de la zone
- ▶ Message d'alerte sur les réseaux ou en affichage public

SUR LES RÉSEAUX

- Sur le site internet de la ville www.inzinzac-lochrist.fr
- Sur le panneau numérique d'information de la ville
- Sur le site internet www.inzinzac-lochrist.fr
- Sur les réseaux sociaux de la ville : Facebook, Instagram, Twitter

EN AFFICHAGE PAPIER DANS LES SITES PUBLICS

- Mairie à Inzinzac
- Charpenterie à Lochrist
- Grange à Penquesten
- Cabane à pain à la Montagne

3

Consignes de sécurité à appliquer quel que soit l'événement

- > **Gardez votre calme** : cela vous permettra d'avoir la bonne conduite face au danger.
- > **Mettez-vous à l'abri et restez-y** sauf en cas de consigne d'évacuation.
- > **Écoutez la radio : France Info : 105.5 - France Inter : 89.0.**
Vous connaîtrez ainsi l'évolution de la situation et pourrez appliquer les instructions des secours.
- > **Conformez-vous aux consignes** et aux ordres des autorités.
- > **Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence** : les lignes et le réseau téléphonique doivent rester à la disposition des secours.
- > **Évitez de vous déplacer** (sauf consignes contraires).
- > **Ne fumez pas** : en cas de fuite de produits dangereux cela pourrait provoquer une explosion.
- > **N'utilisez pas d'ascenseur** : vous risqueriez de rester bloqué.
- > **Tenez-vous prêt à évacuer** sur instructions des autorités.

A emporter en cas d'évacuation

Si la consigne d'évacuation est donnée par les autorités, n'emmenez avec vous que **l'indispensable** :

- ▶ Vos papiers d'identité
- ▶ Vos médicaments (en cas de traitement médical) et lunettes
- ▶ Des vêtements de rechange
- ▶ Un nécessaire de toilette
- ▶ De quoi boire et manger
- ▶ Une trousse individuelle de premier secours
- ▶ Une lampe de poche avec piles
- ▶ Une radio avec piles

NUMEROS ET LIENS UTILES

Pompiers : 18
SAMU : 15
Police : 17

Numéro d'appel
d'urgence européen : 112

Numéro d'urgence
pour les personnes sourdes
et malentendantes :
114 (service sms)

Mairie d'Inzinzac-Lochrist
02 97 85 30 30
www.inzinzac-lochrist.fr

Météo-France
08 92 68 02 38
Événement météorologiques

Hauteur des crues
www.vigicrues.gouv.fr

Le risque FEU DE FORÊT

Risque naturel



Le territoire communal compte plus de 30 % de sa superficie en zones boisées qui renferment un habitat dispersé et particulièrement sensible plus particulièrement réparties sur la forêt de Trémelin.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART DE FEU, PRÉVEZ IMMÉDIATEMENT LES SAPEURS POMPIERS EN COMPOSANT LE 112 ou LE 114 (numéros pour personnes sourdes et malentendantes)

Prévention

Si vous habitez en milieu forestier

- Débroussailler dans un périmètre de 50 m autour de votre habitation
- Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- Prévoir des moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Balayer la toiture
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets

Consignes en cas de feu de forêt

A l'intérieur de l'habitation



► Fermez les volets, calfeutrez et arrosez les fenêtres et toutes les aérations



► Informez-vous en écoutant la radio locale

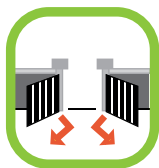
A l'extérieur



► Coupez le gaz (intérieur et extérieur) et l'électricité



► Eloignez-vous dos au vent et mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



► Ouvrez le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux pompiers (si votre habitation est exposée au feu)

ATTENTION ne pas faire



N'allez pas chercher vos enfants à l'école ils sont en sécurité



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence

Le risque MOUVEMENT DE TERRAIN



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Prévention

Si vous habitez dans une zone à risque

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde auprès du services urbanisme de la ville selon votre zone d'habitation

Consignes en cas de glissement de terrain



- ▶ Coupez le gaz (intérieur et extérieur) et l'électricité



- ▶ Eloignez-vous des bâtiments



- ▶ Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas et rejoindre le lieu de regroupement indiqué



- ▶ Informez-vous en écoutant la radio locale

ATTENTION ne pas faire



- Ne revenez pas sur vos pas



- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé. Gagnez un point en hauteur



- N'allez pas chercher vos enfants à l'école ils sont en sécurité



- Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence médicale



- Evitez les déplacements

Le risque INONDATION



Située dans la vallée du Blavet et impacté par l'Evel et la Sarre, le risque d'inondation peut avoir plusieurs origines :

- Une inondation de plaine : montée lente des eaux par débordement du Blavet, ou remontée de la nappe phréatique
- Une inondation torrentielle suite à des averses violentes
- Le ruissellement pluvial depuis les versants
- L'inondation par rupture de barrage

Prévention

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville prend en compte ce risque en définissant des zones inconstructibles sous réserve de respecter certaines prescriptions.

CONSEILS : Arrimez les cuves de fioul, mettre hors d'eau les meubles et objets précieux, boucher les entrées possible d'eau, déplacer vos véhicules.

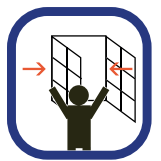
Consignes en cas d'inondation



► Coupez le gaz (intérieur et extérieur) et l'électricité



► Gagnez rapidement un point haut ou montez à l'étage



► Fermez les ouvertures, fenêtres, portes et aération



► Informez-vous en écoutant la radio locale

ATTENTION ne pas faire



N'allez pas chercher vos enfants à l'école ils sont en sécurité



Evitez les déplacements



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence

Le risque RUPTURE DE BARRAGE



Les ruptures de barrage sont des accidents extrêmement rares en France. Ces ouvrages font en effet l'objet d'études et de contrôles lors de leur mise en eau et tout au long de leur exploitation par leurs exploitants et les services de l'État.

Prévention

En cas de rupture du Barrage de Guerlédan, une étude montre que les délais de l'arrivée de l'onde de submersion à Inzinzac-Lochrist serait d'environ 6 heures.

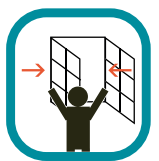
Consignes en cas de rupture de barrage



► Coupez le gaz (intérieur et extérieur) et l'électricité



► Gagnez rapidement un point haut ou montez à l'étage



► Fermez les ouvertures, fenêtres, portes et aération



► Informez vous en écoutant la radio locale

ATTENTION ne pas faire



N'allez pas chercher vos enfants à l'école ils sont en sécurité



Evitez les déplacements



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence

Le risque SISMIQUE



Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.
Le dernier d'importance sur notre commune date de 2003 dont l'épicentre avait été identifié au centre de Lochrist.

Répliques

Après un séisme des répliques peuvent se produire.
La première secousse ne signifie pas la fin du séisme.

Consignes en cas de séisme

Pendant la secousse



► Pendant les secousses mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides



Ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer



► Eloignez-vous des bâtiments



Si vous êtes en voiture arrêtez vous, coupez le moteur et attendez la fin des secousses

Après la secousse



► Coupez l'eau, le gaz (intérieur et extérieur) et l'électricité



Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé



► Evacuez le bâtiment sans prendre l'ascenseur



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont en sécurité



► Informez-vous en écoutant la radio locale



Ne fumez pas



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence

Le risque TRANSPORT MATIÈRE DANGEREUSE



Il existe plusieurs types de transports de matières dangereuses : routier, ferroviaire et par des canalisations enterrées (gaz, hydrocarbures...).

Le transport par route de matières dangereuses représente potentiellement le plus grand risque.

Savoir identifier

Un convoi de matières dangereuses est signalé par des pictogrammes apposés sur les unités de transport précisant les risques générés.

Consignes en cas d'incident avec des matières dangereuses



► Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus près



► Informez-vous en écoutant la radio locale



► Fermez les ouvertures, fenêtre, portes et aération



► Coupez l'eau, le gaz (intérieur et extérieur) et l'électricité

ATTENTION ne pas faire



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont en sécurité



Ne fumez pas

Le risque CLIMATIQUE



Fortes chutes de neige, grands froids, canicules ou violentes tempêtes sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter l'ensemble de la commune, provoquer des dommages et dans les cas extrêmes porter atteinte à la sécurité des personnes. Même s'ils ne rentrent pas dans la catégorie des risques majeurs, il convient cependant de les prendre en compte et de rester vigilants.

Verglas - Chutes de neige



A Inzinzac-Lochrist, le plan de déneigement est un dispositif mis en place par les agents du centre technique. Ils peuvent intervenir à tout moment dès que les conditions climatiques l'imposent. Les points importants de circulation sur la Commune et les bâtiments publics sont déneigés en priorité.

A NOTER

Le déneigement est l'affaire de tous. Les riverains de voies publiques doivent dégager les trottoirs et accotements en cas de neige ou verglas.

LES BONS REFLEXES

- > Evitez les déplacements en voiture
- > Ne montez pas sur un toit
- > Ne stationnez pas sous les lignes électriques
- > Consultez le site : vigilance.meteofrance.com

EN CAS DE DÉPLACEMENT OBLIGATOIRE :

- > Renseignez-vous sur l'état des routes
- > Equipez votre voiture en conséquence
- > Roulez doucement

Tempêtes et vents violents

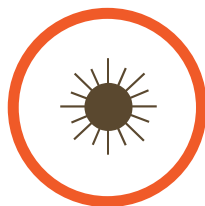


La carte de vigilance météorologique établie par Météo France permet d'informer la population et les pouvoirs publics des phénomènes météorologiques en cours et à venir. Un bulletin de niveau orange suppose de prendre des mesures de précaution. Un bulletin de niveau rouge indique un danger imminent et suppose d'appliquer les consignes d'alerte.

LES BONS REFLEXES

- > Fermez portes et fenêtres
- > Rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- > Ne montez pas sur un toit
- > Evitez les déplacements
- > Consultez les sites : vigilance.meteofrance.com ou inzinzac-lochrist.fr

Canicule



Le terme “canicule” désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. La canicule, comme le grand froid, constitue un danger pour la santé de tous.

A NOTER

• **Dans le cadre du plan canicule, le CCAS d’Inzinzac-Lochrist recommande aux personnes les plus fragiles de se faire recenser** dès le mois de juin sur un registre ouvert en Mairie à cet effet.

• Ainsi en cas d’alerte canicule, des agents du CCAS pourront s’assurer régulièrement de la sécurité de ces personnes, prodiguer les conseils nécessaires et alerter les services pouvant venir en aide. Un fascicule explicatif pour adopter les bons réflexes en cas de forte chaleur est disponible à l’accueil de la Mairie.

CCAS - Mairie d’Inzinzac-Lochrist,

Place Charles De Gaulle / Tel : 02 97 85 30 33

Mail : contact.ccas@inzinzac-lochrist.fr

Site : www.inzinzac-lochrist.fr

LES BONS REFLEXES

- > Buvez régulièrement de l’eau
- > Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- > Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d’alcool
- > Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais
- > Evitez les efforts physiques
- > Maintenez votre logements au frais
- > Donnez régulièrement de vos nouvelles à vos proches et osez demander de l’aide
- > Consultez le site : vigilance.meteofrance.com

FORTES CHALEURS SOYEZ VIGILANTS

QUELLES SONT LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES ?



PERSONNES ÂGÉES
DE PLUS DE 65 ANS



PERSONNES HANDICAPÉES
OU MALADES À DOMICILE



PERSONNES
DEPENDANTES



FEMMES
ENCEINTES



ENFANTS



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L’EAU



Manger en
quantité suffisante



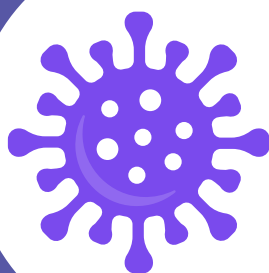
Ne pas boire
d’alcool



Éviter les efforts
physiques

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Le risque PANDEMIQUE



Le risque infectieux peut être particulièrement élevé dans le cas d'une épidémie ou d'une pandémie, une maladie grave facilement transmissible peut entraîner des complications de santé chez un grand nombre de personnes vulnérables.
Il est impératif de stopper la propagation du virus en appliquant des gestes d'hygiène strictes et de limiter les sorties au minimum.

Prévention et gestes barrière



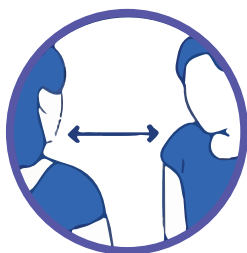
► Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



► Lavez-vous régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique



► Mouchez-vous dans un mouchoir à usage unique puis jetez-le



► Respectez la distanciation sociale d'au moins un mètre



► Eviter de vous toucher le visage



► Saluez sans serrer la main et arrêtez les embrassades



► Portez un masque dans tous les lieux où cela est obligatoire et quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

► En cas de symptômes, consultez votre médecin et restez chez vous
 ► Respectez les indications des autorités sanitaires locales.

4

Mise en sécurité Matériel à prévoir

AVANT

Pour faire face à la gravité d'un événement majeur et éviter de paniquer, il est recommandé de composer un kit de mise en sécurité accessible à tous les membres de la famille. Il peut prendre la forme d'un sac et contenir ces éléments :

- ▶ Radio portable avec pile
- ▶ Lampe de poche
- ▶ Eau potable
- ▶ Vêtements de rechange
- ▶ Médicaments
- ▶ Couvertures
- ▶ Papiers personnels
- ▶ Matériels de confinement (linge, ruban adhésif)

PENDANT

▶ Evacuez ou confinez-vous en fonction de la nature du risque et des consignes données par les moyens de communication locaux et via le système d'alerte.

▶ Ne téléphonez pas sauf en cas de danger vital.

Informez-vous : écoutez la radio, les premières consignes seront données par **France Info : 105.5 - France Inter : 89.0** et consulter le site internet de la ville **www.inzinzac-lochrist.fr**.

▶ N'allez pas chercher les enfants à l'école, les enseignants les mettront en sécurité ; ils connaissent les consignes.

APRÈS

▶ Suivez les consignes d'évacuation ou de mise à l'abri en fonction de la nature du risque.

▶ Informez-vous : écoutez **France Info : 105.5 - France Inter : 89.0** et consultez **www.inzinzac-lochrist.fr**.

▶ Informez les autorités de tout danger observé.

▶ Apportez une première aide aux voisins, pensez aux personnes âgées et/ou handicapées.

▶ Mettez-vous à la disposition des secours.

▶ Évaluez les dégâts et contactez les assurances si besoin.

5 Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et La RCSC

Si chaque citoyen doit connaître les comportements et les bons réflexes à adopter face aux risques majeurs afin d'y faire face, la Ville d'Inzinzac-Lochrist a réalisé un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de mettre à la disposition des élus et des agents des outils opérationnels et des procédures en vue d'assurer la sécurité des habitants de la commune.

Le PCS est un plan d'urgence, élaboré de façon préventive, qui prépare l'ensemble des acteurs de la Commune (services municipaux, pompiers, gendarmerie...) à la gestion de l'ensemble des risques majeurs recensés sur la Commune et au recensement des moyens humains et matériels disponibles.

LA MISE EN ŒUVRE DU PCS

Ces données collectées permettent d'élaborer une organisation des secours efficace pour faire face à chacun des risques concernés

Les principaux points :

- ▶ Organiser la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité
- ▶ Proposer des mesures de sauvegarde et de protection des personnes
- ▶ Mettre en oeuvre des mesures d'accompagnement, de soutien et d'information de la population.

Le PCS est déclenché par le Maire ou son représentant. Concrètement, en cas de mise en oeuvre du PCS, les élus et le personnel municipal disponible vont se répartir en 5 cellules opérationnelles pour répondre au mieux à la situation :

- ▶ Une cellule décision, menée par le Maire qui prend le rôle de Directeur des Opérations de Secours, secondé par un Responsable des Actions Communales (tâche attribuée à un agent de la collectivité),
- ▶ Une cellule évaluation et sécurité, chargée de suivre l'évolution de la situation sur le terrain au plus près de l'événement,
- ▶ Une cellule accueil et communication, chargée de l'ensemble des informations entrantes et sortantes,
- ▶ Une cellule logistique, véritable "bras armé" opérationnel du PCS,
- ▶ Une cellule soutien et réconfort, chargée de prendre en charge les personnes sinistrées.

Les rôles et missions de chaque cellule sont détaillés dans des documents spécifiques répartis à la mairie et au centre technique municipal.

LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

La Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) est un outil de mobilisation civique composé de personnes volontaires et bénévoles. Elle est placée sous l'autorité du Maire. La réserve mène des actions de soutien et d'assistance aux populations, d'appui logistique et de rétablissement des activités en cas d'événements majeurs. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence.

Les missions : aider et prévenir

Pour les réservistes préventionnistes :

Information de la population sur les risques majeurs, dans le cadre de la territorialisation (réunions publiques), journées thématiques, expositions...), aide à la préparation de crise, renforcement de la réserve opérationnelle lors de crises sur des missions ne nécessitant pas d'aptitude physique particulière pour porter assistance à la population (accueil des sinistrés, hébergement d'urgence, aide au retour à la normale, nettoyage...), information et préparation de la population (alerte, conduite à tenir face à un risque, points de regroupement).

Pour les réservistes opérationnels:

Intervention en cas de risques courants en appui des services techniques municipaux (incendie, mouvements de terrain, astreinte communale de sécurité...), mobilisation en cas d'alerte Météo, formation opérationnelle des bénévoles des Réserves Communales de Sécurité Civile

Vous souhaitez rejoindre la réserve, Vous devez

- > Etre âgé(e) de plus de 18 ans
- > Etre motivé(e), dynamique et disponible pour les autres
- > Vous engager pour une année renouvelable
- > Jouir de vos droits civiques
- > Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire
- > Pour les membres de la réserve opérationnelle, remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.



► Pour s'inscrire

Pôle Citoyenneté

Mairie d'Inzinzac-Lochrist

Tel : 02.97.85.37.39,

Mail : citoyennete@inzinzac-lochrist.fr

Formulaire de candidature

téléchargeable sur

www.inzinzac-lochrist.fr

Règlement intérieur

disponible sur

www.inzinzac-lochrist.fr

6 Épisodes majeurs intervenus sur notre commune

*La commune d'Inzinac-Lochrist a connu plusieurs épisodes majeurs sur le territoire.
Inondations, coulées de boue, tempête, mouvements de terrain et séisme.*

ÉVÉNEMENTS MAJEURS ET LEURS DATES

● Inondations et coulées de boues	06/02/2014
● Séisme	30/09/2002
● Inondations et coulées de boue	04/01/2001
● Inondations et coulées de boue	12/12/2000
● Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999
● Inondations et coulées de boue	06/02/1995
● Inondations et coulées de boue	08/06/1993
● Inondations et coulées de boue	15/01/1988
● Tempête	15/10/1987





Bon à savoir Avant et après un sinistre :

Avant

- ▶ Avant l'achat ou la location d'un bien, renseignez-vous sur son environnement et les risques auxquels il peut être exposé.
- ▶ Dans la mesure du possible, pensez à conserver des justificatifs (photographies, vidéos, témoignages de voisins, factures...) afin de pouvoir fournir un justificatif aux assurances.
- ▶ Préparez-vous un kit d'évacuation facile d'accès et conserver ce Dicrim à porter de main

Après

- ▶ Attendez le signal des autorités pour réintégrer votre logement
 - ▶ Prenez des photos des dégradations
 - ▶ Evitez l'aggravation des dommages
 - ▶ Arérez bien les espaces endommagés notamment en cas d'infiltration d'eau, désinfectez et chauffez dès que possible.
 - ▶ Ne consommez pas l'eau du robinet avant d'être sûr qu'elle soit potable
 - ▶ Prenez des nouvelles de vos voisins
 - ▶ Contactez votre assurance afin de déclarer le sinistre
 - ▶ Pour faciliter vos démarches, les bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile peuvent vous aider.
 - ▶ Le CCAS de la ville reste à votre disposition en cas de besoin de logement d'urgence, d'aide alimentaire...
- CCAS**, Mairie d'Inzinzac-Lochrist, Place Charles De Gaulle
Tél : 02 97 85 30 33/ Mail : contact.ccas@inzinzac-lochrist.fr



Lisez bien ce document et gardez-le dans un endroit facilement accessible.
En cas de perte, vous pouvez vous le procurer à l'accueil de la Mairie ou en le téléchargeant sur **www.inzinzac-lochrist.fr**

POUR EN SAVOIR PLUS

- Site du gouvernement sur les risques majeurs : www.risques.gouv.fr
- Site du Ministère en charge de l'environnement dédié aux risques majeurs pour mieux connaître les risques sur le territoire : ww.georisques.gouv.fr
- Dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) consultable sur www.morbihan.gouv.fr > politiques publiques > Risques naturels et technologiques majeurs, et leurs plans
- Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) destiné aux écoles, collèges, lycées et universités sur www.education.gouv.fr
- Information acquéreur - locataire (IAL) sur www.morbihan.gouv.fr > Publications > Information-des-acquereurs-et-locataires-IAL/Risques-majeurs-et-pollutions
- PLU des villes du territoire sur www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers 18 (112 d'un portable)

SAMU 15

Gendarmerie 17

114 Appel d'urgence pour sourds et malentendants

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST

Place Charles De Gaulles
56 650 Inzinzac-Lochrist
Tel : 02 97 85 30 30
www.inzinzac-lochrist.fr

